



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 juin 2017
(OR. en)

10137/17

COAFR 175
CFSP/PESC 501
POLMIL 76
CIVCOM 106
MIGR 110

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 19 juin 2017

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 10131/17

Objet: Mali et région du Sahel

- Conclusions du Conseil (19 juin 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Mali et la région du Sahel, telles qu'elles ont été adoptées lors de la 3551^e session du Conseil le 19 juin 2017.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE MALI ET LA RÉGION DU SAHEL

1. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à soutenir les pays du Sahel qui restent exposés à la menace que constituent les attentats terroristes et les activités criminelles transfrontalières, notamment le trafic de migrants et la traite des êtres humains, ainsi que le trafic de drogues et d'armes à feu. Le Conseil condamne vivement l'attentat terroriste perpétré hier. Parmi les autres facteurs de risques figurent les lacunes en matière de gouvernance, d'inclusion et de lutte contre l'impunité. L'UE a adopté une approche solide et intégrée, sur la base de la stratégie pour le Sahel et de son plan d'action régional, afin de contribuer à la stabilisation de la région en mobilisant l'ensemble des instruments appropriés dans les domaines de la diplomatie, de la coopération au développement à long terme, du soutien au respect des droits de l'homme, des efforts de stabilisation, du développement des capacités de résilience, des migrations et de la sécurité, y compris les missions PSDC. L'UE apporte également une aide pour faire face aux besoins humanitaires des personnes se trouvant dans une situation de vulnérabilité au Mali et dans la région du Sahel.
2. La participation, le 5 juin 2017, de la haute représentante à la réunion du comité de suivi de l'accord de paix (CSA), qui s'est tenue à Bamako, ainsi que le rôle actif joué actuellement par le représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, en tant que membre du CSA et de l'équipe de médiation, confirment que l'UE est fermement attachée à cet accord. Deux ans après la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la mise en œuvre rapide et complète de celui-ci demeure le seul moyen de rétablir la paix et la sécurité dans le pays, avec la pleine participation de la société civile, y compris des femmes et des jeunes. L'UE attend de tous les acteurs maliens qu'ils trouvent des solutions consensuelles à leurs différends, afin de permettre un retour rapide de l'État dans le nord du Mali, et qu'ils s'abstiennent de toute action susceptible de mettre en péril les progrès accomplis jusqu'à présent. C'est aux parties maliennes elles-mêmes qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection et le bien-être de la population. L'UE encourage également une mobilisation accrue des pays du G5 Sahel dans le processus de paix au Mali.

3. L'insécurité persistante dans le nord et le centre du Mali, alimentée par le terrorisme, la radicalisation et la criminalité organisée transnationale, notamment le trafic de drogue, ainsi que ses effets négatifs sur l'accès de la population à l'aide humanitaire et aux services sociaux de base, menace la stabilité, l'intégrité territoriale, la gouvernance, le développement social et économique et l'État de droit dans le pays et dans l'ensemble de la région du Sahel. Il est essentiel que la population connaisse des améliorations concrètes sur le terrain. L'UE rappelle que tous les acteurs doivent respecter le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire afin d'assurer la protection de la population civile, y compris pour assurer et garantir le droit des enfants à l'éducation. Dans ce contexte, l'UE envisage le lancement d'une action temporaire en vue de soutenir le retour de l'administration civile au centre du Mali, ce qui permettra d'agir sur le lien entre sécurité et développement. L'UE continuera à mettre en œuvre des actions essentielles financées par le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE, par exemple en soutenant le renforcement des capacités des forces civiles (PARSEC, GARS, soutien à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège sahélien de sécurité...), en totale coordination avec d'autres activités connexes sur le terrain. L'UE souligne qu'elle entend améliorer sa capacité à renforcer les capacités en matière de sécurité et de défense en Afrique, notamment à travers le renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement (RCSD). Le Conseil renouvelle sa demande en faveur de l'adoption rapide de la proposition législative modifiant le règlement (UE) n° 230/2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix.
4. L'UE salue le rôle politique de premier plan des pays du G5 Sahel, de la CEDEAO et de l'Union africaine dans le contexte des efforts qu'ils déploient pour soutenir la sécurité, le développement et la réconciliation dans la région. Dans ce contexte, le Conseil met l'accent sur l'importance des partenariats que l'UE a établis avec cette région et salue la participation de la haute représentante au sommet de la CEDEAO, qui s'est tenu le 4 juin 2017 à Monrovia, ainsi qu'à la troisième rencontre ministérielle avec les ministres des affaires étrangères et le secrétaire permanent du G5 Sahel, qui a eu lieu le 5 juin 2017 à Bamako.

5. L'UE rappelle qu'il importe d'assurer une coopération étroite entre tous les acteurs dans le domaine de la sécurité, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et salue l'initiative des chefs d'État du G5 Sahel concernant la création de la force conjointe G5 Sahel. L'UE a été la première à annoncer une contribution financière en faveur de cette initiative, un montant de 50 millions d'euros ayant été envisagé à cette fin. Il s'agit d'une étape importante dans les efforts communs déployés pour renforcer la sécurité et lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée - notamment le trafic de migrants et la traite des êtres humains, ainsi que le trafic de drogue et d'armes à feu - tout en garantissant le respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, l'UE se félicite de l'engagement de la France à travers l'opération Barkhane.
6. L'UE prend note avec satisfaction de la contribution réelle qu'apportent les missions PSDC au Mali et dans la région du Sahel, à savoir l'EUCAP Sahel Mali, l'EUTM Mali et l'EUCAP Sahel Niger, conformément à leurs mandats de base respectifs, ainsi que de la participation des États membres de l'UE à ces missions. Elle souligne la nécessité de voir les travaux de régionalisation des missions PSDC se concrétiser dans les plus brefs délais dans leurs dimensions civiles et militaires, avec pour objectif de soutenir la coopération régionale en matière de sécurité, notamment en examinant les solutions permettant de renforcer le soutien à la force conjointe du G5 Sahel. Cette approche de régionalisation tiendra également compte des efforts déployés par l'UE, notamment dans le cadre de la PSDC, pour stabiliser la Libye.

7. L'UE confirme qu'elle est résolue à nouer un dialogue sur les migrations avec les pays du G5 Sahel, conformément aux cinq piliers du plan d'action de La Valette et au cadre de partenariat, y compris dans le domaine des retours. Le Conseil soutient les initiatives visant à lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, ainsi que les efforts visant à mettre en place des solutions économiques de substitution pour les communautés situées le long des principales routes, grâce notamment à des projets au titre des fonds fiduciaires de l'UE. L'UE rappelle sa détermination à faire progresser la coopération avec les pays du Sahel et la Libye dans le domaine de la gestion renforcée des frontières, de l'appréciation de la situation et du soutien aux services consulaires des pays du Sahel afin de faciliter les retours volontaires assistés et la réintégration de leurs citoyens, dans le cadre d'une approche cohérente visant à endiguer les flux et à s'attaquer aux facteurs qui favorisent l'apparition des principales routes, à assurer une surveillance des autres routes possibles et à lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de population.
8. L'UE condamne fermement tous les attentats terroristes perpétrés par AQMI, Daech et Boko Haram, ainsi que les groupes qui s'en réclament, contre des civils et des agents de l'État, des forces armées et des forces de sécurité dans la région, ainsi que des soldats de la paix des Nations unies et des forces françaises, et rappelle que leurs auteurs doivent avoir à répondre de leurs actes et être traduits en justice. Réaffirmant son soutien sans réserve à la MINUSMA et dans le contexte du renouvellement du mandat de la mission, l'UE demande instamment que des forces, qui soient en nombre suffisant, bien entraînées et bien équipées, et des ressources adaptées soient mises à sa disposition afin qu'elle puisse exécuter son mandat principal dans le nord du pays, tout en permettant qu'une attention particulière soit accordée au centre du Mali. L'UE encourage de nouveaux partenaires à contribuer à la constitution des forces de la MINUSMA.

9. Tout en étant conscient de la gravité de la situation en termes de sécurité et des défis actuels auxquels le Sahel est confronté, le Conseil souligne que, dans son approche, l'UE tient également compte de la grande richesse humaine et culturelle de cette région, ainsi que de son potentiel de croissance. Les jeunes Sahéliens ont un rôle primordial à jouer afin que les objectifs à moyen et long terme puissent être atteints dans cette région. À cet égard, le Conseil se félicite de l'initiative en faveur des jeunes lancée avec le G5 Sahel et souligne l'importance qu'elle revêt dans la perspective du 5^e sommet Afrique-UE à venir. L'UE suivra de près les questions soulevées par les représentants de la jeunesse lors de la rencontre des jeunes qui s'est tenue à Bamako le 5 juin 2017 en présence de la haute représentante.
-